



Sujet de votation du 04.03.2018

## **Initiative populaire du 11 décembre 2015 «Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag)»**

### En bref

L'initiative « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) » prévoit de supprimer dans le futur les redevances payées par chaque ménage et chaque entreprise. Selon cette initiative, la Confédération ne devrait, à l'avenir, plus prélever les redevances de réception, plus subventionner les stations radio et télévision et ne plus les gérer en temps de paix.

### Contexte

L'initiative « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) », lancée par de jeunes politiciens radicaux, libertaires et de la droite conservatrice, a été déposée le 11.12.2015 auprès de la Confédération avec 112'191 signatures authentifiées. Les initié-e-s ne souhaitent plus que l'Etat perçoive des « taxes obligatoires » pour la radio et la télévision. Ils demandent la suppression des taxes de redevances et plus aucune subvention pour les diffuseurs radio et télé.

Selon les dispositions existantes, la Confédération est responsable de la législation dans le domaine des médias électroniques et fixe les conditions cadres, dont principalement le mandat de prestation des radios et télévisions. Celui-ci englobe les domaines de la formation, le développement culturel, la libre formation de l'opinion et le divertissement. Les radios et télévisions doivent diffuser des informations correctes, adaptée à la diversité des points de vue. La SSR ainsi que 34 radios et télévision privée bénéficiant de concessions sont financées grâce aux redevances et à la publicité et/ou au sponsoring. Les radiodiffuseurs privés obtiennent, en plus des redevances, d'autres soutiens financiers pour la diffusion de leurs programmes radios dans les régions de montagne.

À l'occasion de la votation du 14 juin 2015 sur la révision de la LRTV, les citoyen-ne-s se sont exprimés en faveur d'un changement de système en matière de financement du service public à la radio et à la télévision. Les redevances liées aujourd'hui aux appareils radio et télévisions opérationnels seront, à l'avenir, remplacées par une taxe par ménage et par entreprise indépendante des appareils. La mise en œuvre du nouveau modèle de financement est planifiée pour 2019. Si l'initiative était acceptée, ce changement de système n'aurait plus lieu d'être.

Actuellement, chaque ménage suisse paie CHF 451 de taxe pour la radio et la télévision. Dès 2019, ce montant devrait être réduit à CHF 365. Parallèlement, plus d'entreprises devraient, à l'avenir, être invitées à passer à la caisse.

## Documents et liens

Arrêté fédéral du 29 septembre 2017 (y compris texte d'initiative) :

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2017/5883.pdf>

Message du Conseil fédéral du 19 octobre 2016 : <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2016/8013.pdf>

## Recommandation de vote

Le Conseil des Etats, à l'unanimité, et le Conseil national, par 122 voix contre 42 et 15 abstentions, ont recommandé de refuser cette initiative. Le Conseil fédéral rejette également cette initiative.

## Arguments

<b>Pour</b> Source : <a href="http://www.nobillag.ch">www.nobillag.ch</a>	<b>Contre</b> Source : <a href="http://www.nobillag-nein.ch">www.nobillag-nein.ch</a> , <a href="http://www.sendeschluss-nein.ch">www.sendeschluss-nein.ch</a>
<p><b>Plus de liberté de choix :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La redevance radio et télévision est une taxe obligatoire limitant la liberté de choix de tout un chacun.</li><li>• Chacun doit pouvoir décider comment dépenser son argent.</li><li>• Il y a beaucoup de personnes devant compter chaque centime et qui ne peuvent s'offrir aucun luxe. Pour ces personnes en particulier, la suppression de la redevance obligatoire Billag est un avantage.</li></ul> <p><b>Décharge pour les entreprises, les salariés et les consommateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les grands perdants de la LRTV sont les entreprises qui devront passer à la caisse.</li><li>• Des charges supplémentaires pour les entreprises engendrent des salaires plus bas et des prix plus élevés.</li><li>• Grâce à la suppression de la redevance obligatoire Billag, les entreprises, les salariés et les consommateurs seraient soulagés.</li></ul> <p><b>Renforcement de l'économie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'initiative permettrait de libérer un pouvoir d'achat d'un montant de CHF 1.3 mia.</li><li>• Cette consommation serait disponible pour toutes les branches et entreprises.</li></ul>	<p><b>Non à l'attaque sur la diversité des médias :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sans redevance, ni la SSR ni les fournisseurs régionaux ne pourront survivre.</li><li>• Avec la mise aux enchères des concessions, les investisseurs les plus solvables pourraient s'offrir le marché médiatique suisse afin d'imposer leurs intérêts.</li></ul> <p><b>Non à la fin de la diffusion pour les minorités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les programmes radio et télé destinés à la Suisse romande, au Tessin et à la Suisse rhéto-romane devraient être arrêtés.</li></ul> <p><b>Non à l'attaque radicale sur le service public</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Si cette initiative est adoptée, le résultat ne sera pas simplement un service public média allégé, mais bien des fournisseurs commerciaux de radio et télévision.</li></ul> <p><b>Non à l'attaque sur la démocratie directe</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'initiative No Billag démantèle la diversité actuelle de la radio et de la télévision et, par conséquent, l'indépendance de l'information, incontournable pour le fonctionnement de notre démocratie directe.</li></ul> <p><b>Non à une TV payante plus coûteuse</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Last but not least, sans la SSR et les émetteurs régionaux, la TV payante deviendrait incontournable et plus coûteuse.</li></ul>